



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mezel, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 3 mars 2016

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 19
- ❖ Votants : 22

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD - Yamina KADDOUR - Marie-Thérèse THEVENET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG - Roselyne MALHIÈRE - François RUDEL (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE – Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION - Bernard LEON (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : René LEMERLE (Dallet) - Pascal BOITEL - Monique POUMARAT (Mezel) - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Pascal BOITEL à François RUEL – Monique POUMARAT à Claude DELETANG – Fabienne POUPENEY à Jean-Pierre BUCHE.

Guy MAILLARD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de l'ENSIL pour 2016.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2016
2. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
3. Château de Mezel : résiliation du marché avec la société BONJEAN (lot menuiseries extérieures) et choix de l'entreprise pour le lot « menuiseries extérieures » tranche IV.
4. Bar de Mezel : montants des loyers, remboursement de dépôt de garantie et signature d'un contrat de location précaire et révocable.
5. Avenant au bail professionnel des infirmières à Dallet
6. Voie verte : délibération et convention
7. ENSIL – Demande de subvention auprès du Conseil départemental
8. Compte administratif 2015
9. Compte de gestion 2015
10. Affectation de résultats
11. Vote des taux de TEOM 2016
12. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2016
13. Vote du budget 2016
14. Questions diverses

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2016

Le Président soumet le procès-verbal du 13 janvier 2016 au vote du Conseil Communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## II - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Gilles VOLDOIRE : Nadine LAVIGNE requiert les conditions administratives pour être promue au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Elle est sur le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe depuis 6 ans et est au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon.

Il propose donc la **création** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 mars 2016

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64111

## III - CHATEAU DE MEZEL

### 3.1 - Résiliation du marché avec la société SNCM Bonjean

Maurice DESCHAMPS rappelle que, après validation du Conseil Communautaire du 24 février 2014, il a signé un marché avec l'entreprise SNCM BONJEAN pour :

- **Lot 1 : Reprises et Finitions d'Ouvrages de Menuiseries Ext. Bois et Vitrierie.**

L'ordre de service 01.1 signé par l'entreprise SCNM BONJEAN stipulait la fin des travaux au 31 mai 2014, conformément aux termes du marché. Malgré cette échéance, les travaux restaient inachevés.

Un courrier en recommandé avec accusé de réception du 22/12/2014 demandait le complet achèvement des travaux et convoquait l'entreprise à une réunion de réception des ouvrages le 9 janvier 2015, convocation à laquelle l'entreprise ne s'est pas rendue et ne s'est pas excusée.

Puis, l'entreprise a adressé un décompte final que le maître d'œuvre a refusé en adressant un mail à l'entreprise SNCM Bonjean en date du 3 avril 2015 stipulant le renvoi de ce document compte tenu que les travaux n'étaient toujours pas achevés à cette date.

Constatant cette défaillance, une mise en demeure de terminer l'ensemble des travaux lui a été faite par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 17 décembre 2015. Ce courrier, dont le cachet de la poste est du 19 décembre 2015 a bien été réceptionné par l'entreprise et est resté une fois de plus sans réponse.

Eu égard à la situation, le Président demande l'autorisation à l'assemblée pour résilier le marché pour faute grave, qui pourra être constituée par l'inexécution manifeste de l'ensemble des obligations contractuelles.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- autorise le président à résilier le marché conclu avec l'entreprise SNCM BONJEAN pour le lot menuiseries intérieures pour la réhabilitation du château de Mezel,
- donne tous pouvoirs au président pour signer tous documents liés à la procédure de résiliation.

### 3.2 - Choix de l'entreprise pour le lot menuiseries extérieures pour les travaux tranche IV

Maurice DESCHAMPS rappelle que la Communauté de Communes a obtenu des subventions de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil départemental pour la réalisation des travaux *tranche IV* au château de Mezel. Ces travaux, pour lesquels les marchés de réhabilitation de façades et de toiture ont été signés en 2012, comprennent également un lot menuiseries extérieures qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation validée par l'assemblée le 3 décembre 2015.

La nouvelle consultation a été envoyée à la publication le 14 décembre 2015, Maurice DESCHAMPS explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises :

- le 18 janvier 2016 pour une ouverture des plis
- le 3 mars 2016 pour un avis de la commission sur le rapport d'analyse des offres.

3EPT entreprises ont répondu et 3 offres n'étaient pas recevables car non conformes au CCTP.

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 : Qualité et valeur technique de l'offre 70%
- Critère N°2 : Prix des prestations 30%

Après présentation de l'offre, et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot menuiseries extérieures - Tranche IV					
Entreprise	Montant de l'offre de base HT	Option 1 (volets)	Option 2*	Variante libre de l'entreprise	TOTAL
<b>MEGEMONT</b>	46 590.00 €	7 600.00 €	2 330.00 €	- 5 719.00 €	50 801.00 €

*\*volet du restaurant à restaurer – Marché initial qui incombait à l'entreprise BONJEAN et qui n'a jamais été réalisé.*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
- accepte de retenir l'entreprise MEGEMONT selon les conditions définies ci-dessus,
- donne tous pouvoirs au Président pour signer tous actes de ce marché relatif à la réhabilitation du château de Mezel

Gilles VOLDOIRE : lors de la dernière commission vie économique, nous avons eu une discussion sur le devenir des chambres et nous allons faire une proposition à M. BERNARD afin que cette partie du château soit ouverte dès que possible.

Maurice DESCHAMPS : la Communauté de Communes meublera les chambres (seront inclus les rideaux, la décoration, les dessus de lit éventuels) et les consommables (draps – linge de toilette) resteront à la charge de l'exploitant. La proposition consistera à proposer un remboursement du mobilier sur 7 à 8 ans. A l'issue de ce terme, le gérant deviendra propriétaire du mobilier.

Nous demanderions un loyer plancher fixé à 300 ou 350 € mensuel qui serait une avance sur loyer qui pourrait correspondre à 10 % du chiffre d'affaires et qui serait réajusté en fin d'année.

Une clause de revoyure pourrait être envisagée d'ici par exemple 3 à 5 ans lorsque le gérant aura plus de visibilité. Si le loyer est trop élevé, le gérant pourrait rencontrer des difficultés et l'objectif est bien de faire vivre le bâtiment. Mieux vaut encaisser un peu que rien du tout.

Roselyne MALHIERE : est-ce l'hôtelier qui fixera le montant de la nuitée ?

Gilles VOLDOIRE : oui, au même titre qu'il fixe lui-même ses prix de repas. Nous envisageons un classement plutôt type *Chambre d'hôtes* ou *Clés vacances*, moins contraignant que *Hôtel*.

#### **IV - BAR DE MEZEL**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 octobre 2015, la Communauté de Communes a demandé, à l'EPF-Smaf, la rétrocession de l'immeuble cadastré AI 340 et AI 341 dans lequel se trouve le « Bar de la Halle » à Mezel. L'acte de vente a été signé le 8 février 2016, date à laquelle Mur-ès-Allier en est devenu pleinement propriétaire.

Ce bar était géré par M. et Mme BION qui ont vendu le fonds de commerce, par acte du 13 février 2016, à M. et Mme PEREZ Pascal et Christine ce qui a eu également pour conséquence le transfert du bail commercial entre les occupants pour le rez-de-chaussée et la cave en sous-sol. Pour cette partie, le bail commercial prévoit un versement d'un loyer de 895.58 € TTC mensuel soit de 10 759.02 € annuel qui sera perçu, à compter du 8 février 2016, et de manière rétroactive par la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier.

M. et Mme PEREZ occupent également le premier étage du bâtiment qui sert de lieu de stockage pour cet espace, il est proposé d'établir un contrat de location-gérance précaire et révocable dont le montant du loyer s'élève à 370 € TTC dont 20 € de charges.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- \* approuve la signature d'un contrat de location-gérance précaire et révocable avec l'E.I.R.L Pascal Perez pour le « Bar de la Halle » situé à Mezel,
- \* accepte le montant du loyer fixé à 895.58 € TTC pour la partie du rez-de-chaussée et lié au bail commercial et à 370 € TTC pour le 1<sup>er</sup> étage lié à un contrat de location-gérance,
- \* désigne Gilles VOLDOIRE, président ou Maurice DESCHAMPS, vice-président pour signer le contrat de location-gérance,
- \* décide que les versements des loyers se feront en début de mois,
- \* accepte que la Communauté de Communes reverse le dépôt de garantie d'un montant de 350 € versé par le précédent locataire du 1<sup>er</sup> étage, M. VERGNE, après vérification de l'état des lieux et perception de cette somme par l'EPF-Smaf.

#### **V - AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES A DALLET**

Gilles VOLDOIRE informe l'assemblée que les infirmières qui partageaient le local professionnel des kinésithérapeutes dans les locaux du Square Charles de Gaulle à Dallet ont cédé leur droit au bail à deux nouvelles professionnelles.

Un avenant à l'acte notarié du 28 février 2012 devra être signé afin de préciser le nom des preneurs, qui sont arrivés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et les montants mensuels des loyers qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

- \* Le loyer sera payé par la SCM DELORME - GOURNAY - BERTHIER à hauteur des 4/5 du loyer principal soit la somme de DEUX CENT TRENTE NEUF €UROES et SEIZE CENTIMES, pour une surface totale de 42 m<sup>2</sup>.
- \* et le loyer de Mesdames JABOT Isabelle et ALLARY Nathalie à hauteur de 1/5 du loyer principal, soit la somme de CINQUANTE SIX €UROES et QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES pour une surface totale de 10 m<sup>2</sup>.

Chacun des locataires sera solidaire du paiement des loyers et les frais notariés seront à la charge des locataires.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- \* accepte les nouveaux montants des loyers présentés ci-dessus,
- \* donne tous pouvoirs au Président pour signer tous actes relatifs à cette co-propriété, ou à défaut à l'un des quatre vice-présidents.

## VI - VOIE VERTE : CONVENTION DE MANDAT

→ Chaque conseiller a été destinataire du projet de convention de mandat

Gilles VOLDOIRE : le projet de voie verte est avant tout un projet touristique dont les premiers kilomètres seront réalisés sur le territoire du Grand Clermont entre Authezat et Pont-du-Château.

Ce tracé concerne :

- \* EPCI : Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier Communauté et Mur-ès-Allier
- \* 2 communes : Cournon et Pont-du-Château

Ce projet relève d'un consensus politique avec à terme, un souhait pour qu'il aille de Brioude jusqu'au Bec d'Allier. Les 108 communes du Grand Clermont ont délibéré à l'unanimité favorablement sur ce projet lors de la modification statutaire.

Pour accompagner le Grand Clermont et les territoires, le Conseil départemental a mis à disposition ses services juridiques et techniques pour un montant estimé à 430 000 €.

Le financement sera assuré par le Conseil régional, le POI Loire pour un montant qui serait estimé entre 70 et 80 % du montant total, le solde devant être pris en charge par les EPCI et communes.

Le Grand Clermont va assurer, dans le cadre de la convention de mandat qui est proposée, une maîtrise d'ouvrage pour le compte des collectivités.

Ce projet est à l'échelle de tout l'est clermontois et toutes les communes seront impactées, y compris celles plus en retrait. On peut estimer que la voie verte sera un peu le pendant de ce qui se passe sur la chaîne des Puys.

Ce projet sera accompagné par le programme LEADER qui a été accepté à l'échelle des 3 EPCI et qui permettra de financer des projets aussi bien privés que publics, dès lors qu'ils répondront aux critères définis dans le conventionnement avec la Région.

François RUDEL : cette voie verte permettra d'amener une notoriété à nos communes, de les irriguer, ce qui bénéficiera à nos commerces et à notre patrimoine.

La voirie sera en dur, dans un matériau en cours d'étude, pour permettre de résister aux crues.

Le premier tronçon de ce linéaire pourrait voir le jour entre Dallet et Mezel.

Jean-Pierre BUCHE : je trouve que le projet avance bien. Il y a une date butoir en juin pour déposer les demandes de subventions et des contacts ont déjà été pris avec l'EPF-Smaf pour commencer les acquisitions. Des DUP seront peut-être nécessaires mais sont d'abord envisagées des acquisitions à l'amiable.

Jean-Louis HOSTALIER : la source d'étude date de 2013. Quand le chantier sera-t-il terminé ?

Gilles VOLDOIRE : les travaux devraient commencer d'ici un an.

Marie-Jo GRIFFON : quelles sont les clientèles attendues ?

Gilles VOLDOIRE : toutes exceptées les motorisées : piétons, poussettes, vélo, rollers...

Maurice DESCHAMPS : j'ai plusieurs remarques sur ce dossier :

Autant je trouve que c'est un très beau projet, autant je trouve ambitieux de parler de voie verte car le tracé n'existera que sur 25 km alors qu'il en faudrait 200 ou 300 pour que ce soit un équipement touristique attractif.

Je ne suis pas d'accord sur le mode de financement et en plus on s'engage sur une durée minimum de 5 à 10 ans ; on ne demande pas l'avis à Billom/St-Dier – Vallée du Jauron. Je ne comprends pas la logique car sur certains dossiers il faut aller vite et sur d'autres où j'ai demandé à prendre de nouvelles compétences, il faut attendre, en parler avec Billom, il y a deux vitesses selon de quoi on parle.

Si le projet n'est pas retenu par la CC de BSDVDJ, est-ce qu'il retournera aux communes ? L'investissement est assez simple mais qu'en sera-t-il de l'entretien ? Je suis opposé au portage juridique mais pas au projet.

Serge GAYTON : à qui s'adressera le LEADER ? Gilles, tu as parlé des privés mais qui cela concernera-t-il ?

Philippe DOMAS : a-t-on réfléchi à un ratio financier entre Mur-ès-Allier et Cournon par exemple ?

Gilles VOLDOIRE : la Voie Verte est un label qui sera accordé quel que soit le nombre de kilomètres. La longueur n'est pas un critère de sélection.

Les élus de BSDVDJ l'ont validée en Conseil syndical du Grand Clermont et concernant le coût, il a été calculé en fonction du nombre de kilomètre sur chaque territoire.

Pour le programme LEADER, il s'agit d'un fonds européen géré par la Région. Les trois EPCI, via la Grand Clermont, ont postulé suite à un appel à candidatures, sur la valorisation du Val d'Allier et la voie verte était un axe central du dossier.

Toute personne qui aura un projet qui répondra aux critères d'éligibilité pourra présenter son dossier qui sera ensuite examiné par un comité de pilotage composé de 11 élus et 14 représentants du monde privé.

Jean-Pierre BUCHE : 3 millions d'euros ont été accordés au LEADER sur le Val d'Allier et effectivement des porteurs de projets privés pourront bénéficier de subventions, pour financer l'aménagement intérieur de chambres d'hôtes, par exemple. Concernant la voie verte, les engagements pris par Mur-ès-Allier avant la fusion ne devraient pas être remis en question et un coût résiduel d'environ 190 000 € pour notre territoire ne me semble pas être déraisonnable sur un tel projet. Et si je suis d'accord avec Maurice sur la question de l'entretien à venir, qu'il faudrait probablement faire porter à un autre niveau institutionnel, je ne le suis pas sur la question des choix que nous faisons et qui risqueraient de ne pas être partagés par Billom St-Dier/Vallée du Jauron. En effet, ce projet est en gestation depuis plusieurs années, et, comme l'a dit Gilles, tous les EPCI du Grand Clermont le connaissent et ont validé l'importance qu'il avait pour l'ensemble du Pays, bien au-delà des territoires directement concernés par le tracé. C'est un vecteur potentiel de développement très important. Je rajoute enfin que le taux de subvention est à 70 % et pourrait même approcher les 80%.

Gilles VOLDOIRE : le LEADER est lié à la valorisation du Val d'Allier et donc de la voie verte et toutes les communes pourront en bénéficier.

Maurice DESCHAMPS : les retombées économiques ne seront réelles que si le tracé était beaucoup plus grand, impliquant une pratique sur plusieurs jours et donc des nuitées.

C'est le Département qui devrait gérer, c'est dans ses compétences et c'est ce qui se passe ailleurs en France. Si demain l'une des collectivités ne peut plus assumer l'entretien, alors une partie de la voie verte pourrait se détériorer. Encore une fois, les pauvres paient pour les riches !

Philippe DOMAS : on a la chance d'avoir un département qui aide bien les communes.

Gilles VOLDOIRE : certes, il s'agit d'une compétence départementale mais, la collectivité garde sa liberté de choix.

Maurice DESCHAMPS : il serait plus logique que le département assume avec pourquoi pas un fonds de concours des EPCI et assume le fonctionnement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire :**

→ **A 18 VOIX POUR**

→ **A 1 VOIX CONTRE : Maurice DESCHAMPS**

→ **A 3 ABSTENTIONS : Nicole NENOT – Nathalie MONIO – Serge GAYTON**

**Décide :**

✘ **d'adopter** les termes de la convention de prestation de service valant mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir, entre la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Clermont concernant l'aménagement d'une voie verte le long de la rivière Allier sur le territoire de l'EPCI dans les conditions précisées ci-dessus ;

✘ **d'approuver** le principe d'une coopération avec le Département pour les missions mentionnées ci-dessus, en particulier pour les missions de maîtrise d'œuvre, et autorise le PETR Grand Clermont à signer, en sa qualité de mandataire de la maîtrise d'ouvrage une convention de coopération horizontale avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme aux fins mentionnées ci-dessus ;

✘ **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## VII - ENSIL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

François RUDEL : 2017 sera la dernière année du plan de gestion sur l'ENSIL.

La commission aménagement-environnement propose de déposer une demande de subvention pour 2016 au Conseil départemental pour les actions et montants ci-dessous.

Etant entendu que seules les acquisitions de Mur-ès-Allier sont inscrites ci-dessous, la commune de Vertaizon devant déposer sa propre demande :

	2016
<b>Poursuivre les acquisitions foncières</b>	8 000 €
<b>Planter des haies</b>	7 000 €
<b>Débroussailler les coteaux</b>	2 700 €
<b>Création et impression de documents pédagogiques à l'attention du grand public</b>	5 400 €
<b>Associer les acteurs locaux</b>	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 100 €</b>

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
Acquisitions (Uniquement Mur-ès-Allier)	8 000 €	Département 40 %	3 200 €
		Région 40 %	3 200 €
		Mur-ès-Allier	1 600 €
Actions (Mur-ès-Allier et Vertaizon)	20 100€	Département 40 %	8 040 €
		Vertaizon (60 % de 8 700 €)	5 220 €
		Mur-ès-Allier	6 840 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 100 €</b>

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide, sur proposition de la commission aménagement-environnement, le choix des actions à réaliser en 2016 dans le cadre du plan de gestion de l'ENSIL,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil départemental,
- donne tout pouvoir au président pour lancer toute consultation relative aux différentes mises en œuvre des actions et pour signer tout document relatif à ces actions.

Jean-Pierre BUCHE : il serait bien de penser à contacter la Régie de territoire pour les différents travaux.

Stéphanie VERGNIAUD : c'est elle qui est intervenue sur le verger pour le paillage des arbres. En même temps, des devis lui ont été demandés mais sont restés sans réponse.

Jean-Pierre BUCHE : il y a effectivement eu quelques soucis pour stabiliser le fonctionnement de la régie du fait des encadrants techniques qui se sont succédé mais la situation se cale et l'activité trouve progressivement ses repères.



## VIII - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le compte administratif 2015 par Maurice DESCHAMPS, lui donne acte de présentation faite, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte de gestion.

Arrêté les résultats définitifs ci-joints du **COMPTE ADMINISTRATIF 2015** :

	<b>DEPENSES 2015</b>	<b>RECETTES 2015</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 056 166.13	2 374 398.24	318 232.11
<b>INVESTISSEMENT</b>	161 406.77	622 176.55	262 033.13
<b>- Résultats reportés</b>	198 736.65		
<b>RESULTATS DE CLÔTURE</b>			580 265.24
<b>Restes à réaliser</b>	279 400.00	205347.00	- 74 053.00
<b>Résultats définitifs</b>			<b>506 212.24</b>

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif 2015 qui est soumis à l'assemblée par Maurice DESCHAMPS vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015.

## IX - COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Communautaire :

→ après s'être fait présenter, par le receveur, le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion dressé par le receveur,  
→ après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015,  
→ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,  
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

## X - AFFECTATIONS DE RESULTATS 2015

Le Conseil Communautaire :

- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2015,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES À REALISER	CHIFFRES À PRENDRE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	262 033.13	279 400.00 (D) 205 347.00 (R)	-74 053.00	187 980.13
FONCT	318 232.11			318 232.11



→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

→ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENTS GLOBALISES CUMULES AU 31/12/ 2015</b>	318 323.11
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Total affecté au c/ 1068 :	<b><u>318 232.11</u></b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **XI - VOTE DES TAUX DE TEOM 2016**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 octobre 2008 qui a institué la perception de la TEOM en lieu et place du Syndicat du Bois de l'Aumône pour les 5 communes de Mur-ès-Allier. Compte tenu de la demande d'adhésion de l'ensemble du territoire au SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Communauté de Communes percevra la TEOM pour le compte du SBA pour l'ensemble du territoire selon selon le taux proposé suivant :

Communes	TEOM 2016		
	Bases	Taux	Produit attendu
Chauriat	1 003 748	16,97%	170 336
Dallet	1 031 206	16,97%	174 996
Mezel	1 447 174	16,97%	245 585
Pérignat-ès-Allier	1 201 351	16,97%	203 869
St-Bonnet-lès-Allier	236 083	16,97%	40 063
<b>TOTAL</b>			834 850

Jean-Pierre BUCHE distribue le tableau suivant :

	POP°	PROD ATTENDU	TAUX PROPOSE	COUT /HAB	BASE	PROD ATT /BASE TAUX HAB	TAUX A APPLIQUER
CHAURIAT	1615	170 336,00	16,97	105,47	1 003 748,00	120,03	19,31
DALLET	1452	174 996,00	16,97	120,52	1 031 206,00	120,03	16,90
MEZEL	1947	245 585,00	16,97	126,13	1 447 174,00	120,03	16,15
PERIGNAT ES ALLIER	1509	203 869,00	16,97	135,10	1 201 351,00	120,03	15,08
ST BONNET ES ALLIER	432	40 063,00	16,97	92,73	236 083,00	120,03	21,96
TOTAL	6955	834 849,00	16,97		4 919 562,00		

Jean-Pierre BUCHE : ce tableau a pour objet de démontrer que pour un même service, les habitants des cinq communes ne paient pas la même chose. Je souhaite que ce document soit annexé au procès-

verbal et que nos représentants au SBA mettent ce point en discussion à l'ordre du jour du conseil syndical.

En effet, il me paraît logique que les taux soient appliqués de manière à ce que chacun paie la même somme pour le même service rendu.

Guy MAILLARD : Effectivement tout le monde devrait payer la même chose pour un même service. La TEOM est calculée sur la valeur locative c'est la loi. Le SBA réfléchit à une nouvelle tarification : la REOMI pourrait être une tarification basée sur la production du volume des ordures ménagères et non plus sur la valeur locative de l'habitation.

Le taux de convergence a été lissé sur 10 ans, maintenant toutes les communes du SBA sont au même taux.

Jean-Pierre BUCHE : mon objectif n'est pas d'engager un débat sur la REOMI ; point qui n'est pas à l'ordre du jour. On nous demande de voter un taux que je trouve inadapté et qui entraîne une inégalité de traitement entre les usagers qui bénéficient d'un même service. On nous avait présenté, à une époque, la convergence des taux comme un élément d'égalité entre les usagers. Ce n'est pas le cas et j'ai toujours contesté ce mode de calcul. Il faut le revoir car il est injuste.

Marie-Jo GRIFFON : combien de temps faudra-t-il pour gommer cette convergence ?

Philippe DOMAS : avec la TEOM, il y a aussi des inégalités entre les communes en raison également du foncier professionnel.

Maurice DESCHAMPS : le problème de la TEOM soulève le problème des bases locatives. Les communes comme Mur-ès-Allier sont pénalisées. Les promesses sur les grandes réformes sur la fiscalité ne sont toujours pas tenues !

François RUDEL : on aurait pu se mettre autour de la table pour le classement des maisons, on l'a souvent dit mais on ne l'a jamais fait !

Gilles VOLDOIRE : nous aurions pu effectivement réfléchir au classement mais cela ne changeait rien au taux par m<sup>2</sup>. Je vous rappelle aussi qu'en CIID, il y a un an, on a validé, à la majorité, le fait de maintenir ces différences de taxes entre nos communes.

Jean-Pierre BUCHE : la valeur locative par habitant (avec les populations 2013) est la suivante :

- \* 743 € sur Mezel
- \* 796 € sur Pérignat
- \* 710 € sur Dallet
- \* 620 € sur Chauriat
- \* 546 € sur St-Bonnet

Bien sûr, il faudrait pouvoir changer les couts au m<sup>2</sup> de chacune des classes pour harmoniser les classements mais seule la loi peut le faire. Cependant, au niveau des communes, nous pourrions à minima harmoniser nos pratiques pour au moins classer les maisons dans les mêmes catégories.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- \* **A 11 ABSTENTIONS** : Jean-Pierre BUCHE (x2) – Bernard LEON - Claude DELETANG (x2) – Colette HENRION – Roselyne MALHIERE – Marie-Thérèse THEVENET – François RUDEL (x2) – Jean DELAUGERRE
- \* **A 1 VOIX CONTRE** : Marie-Jo GRIFFON
- \* **A 10 VOIX POUR**

- de prévoir la perception de la TEOM, en application des dispositions du b de l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts, en lieu et place du SBA qui l'a instituée, sur l'ensemble des communes adhérentes de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

## XII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2016

Gilles VOLDOIRE indique qu'il convient de procéder au vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Il est proposé de retenir :

- Cotisation Foncière sur les Entreprises : 24.33 %
- Taxe d'Habitation : 9.01%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 5.64%.

Ces taux restent inchangés par rapport à 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les taux présentés ci-dessus.

## XIII - VOTE DU BUDGET 2016

Gilles VOLDOIRE présente le budget prévisionnel 2016 qui a été préalablement adressé à chaque conseiller communautaire.

Le budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 489 151.24 €	1 489 151.24 €
FONCTIONNEMENT	2 315 325.00 €	2 315 325.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 804 476.24 €</b>	<b>3 804 476.24 €</b>

Guy MAILLARD : il me semble que nous avons dit qu'il fallait réfléchir à ce que nous faisons des excédents ?

Gilles VOLDOIRE : nous avons évoqué le remboursement des emprunts mais aucune décision n'a jamais été prise.

Maurice DESCHAMPS : le fonctionnement paraît important mais n'oublions pas que nous sommes boîte aux lettres pour la TEOM, le FNGIR et que nous reversons l'attribution de compensation aux communes ce qui fait un budget réel de 800 000 €.

Il y a deux projets pour lesquels j'ai déjà voté contre : la ZPH et la voie verte. D'autres qui me tiennent à cœur comme le numérique qui est, pour moi, un vrai projet communautaire d'où mon abstention et non un vote contre le budget.

François RUDEL : il est vrai que les 200 000 € de dépenses pour la ZPH posent question.

Jean-Pierre BUCHE : il n'y a pas eu 200 000 € de dépensés pour la ZPH. Actuellement, 59 000 € ont été investis dans la première phase qui a porté sur l'ensemble des communes. Je rappelle que nous bénéficions de 80 % de subventions pour ce projet. Un appel à candidatures a été lancé pour la phase opérationnelle et deux cabinets d'architectes ont répondu et peuvent être retenus. Nous allons désormais travailler avec eux sur la réalisation effective de logements sur St-Bonnet et Pérignat. Nous avons budgété 60 000 € pour terminer cette première phase et aussi éventuellement l'étendre dans le temps à d'autres situations.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve :

→ **A 21 VOIX POUR**

→ **A 1 ABSTENTION** : Maurice DESCHAMPS

Le budget présenté.

## XIV - QUESTIONS DIVERSES

Gilles VOLDOIRE souhaite faire un point sur la fusion. Il rappelle que 6 réunions thématiques ont eu lieu en janvier dans une logique d'interconnaissance, seuls lui et Stéphanie ont assisté à l'ensemble des réunions mais les élus de Mur-ès-Allier ont massivement répondu présents.

En début de semaine, les élus ont rencontré le bureau d'études qui va nous accompagner sur la fusion : pour Mur, les rencontres ont eu lieu uniquement avec le maire ou bien le maire élargis à des adjoints et/ou conseillers communautaires.

Il convient de retenir que même si des mêmes compétences sont exercées dans les deux EPCI, force est de constater qu'elles sont exercées de manière différente.

François RUDEL : à l'issue de ces réunions, on peut constater que Mur-ès-Allier a été plutôt bien gérée, avec un endettement aujourd'hui très faible et essentiellement des dépenses d'investissement.

Il y a de belles réussites, notamment avec le réseau des bibliothèques : les livres empruntés sont très majoritairement ceux achetés par Mur-ès-Allier ce qui démontrent la grande qualité des choix opérés, le nombre d'adhérents a explosé depuis 3 ans avec un coût qui reste peu élevé (9 000 € d'acquisition par an).

En termes d'habitation, toutes les communes ont bénéficié de programmes de logement sociaux.

Du côté de Billom, il y a un aspect très positif en matière de tourisme notamment grâce au PNR du Livradois-Forez.

Maurice DESCHAMPS : je ne pense pas qu'il y ait eu une bonne gestion car il y a trop de décalage entre le prévisionnel et le réalisé. Il y a donc eu des erreurs de choix.

Gilles VOLDOIRE : la rencontre avec le bureau d'études a été très intéressante et a permis de poser des questions. Aujourd'hui se posent des interrogations concernant les compétences eau et assainissement avec une éventuelle prise de compétence dès à présent pour augmenter le CIF.

François RUDEL : peut-être devrions-nous réfléchir à ce qui pourrait advenir des excédents, et ce que l'on pourrait faire pour nos communes et notre intercommunalité. Cet argent reste le nôtre et surtout celui de nos contribuables.

Maurice DESCHAMPS : j'avais émis le souhait qu'il y ait une conférence des maires avec Billom. Sur Mur-ès-Allier, nous avons évité, je crois, des débats politisés et je crains que cela ne soit pas le cas sur ce qui va se passer sur Billom. L'idée que tout devienne politisé me gêne.

Il y aura des choses à réfléchir car beaucoup d'argent est mis sur du fonctionnement (en l'occurrence l'école de musique) et il ne faudrait pas prélever l'impôt au profit d'une minorité.

Jean-Pierre BUCHE : dans l'organisation à venir du futur EPCI, nous aurons à toiletter et redéfinir nos compétences. C'est un point très important. J'ai trouvé très intéressant le point fait dernièrement avec le juriste du bureau d'études, notamment sur la différenciation entre compétences obligatoires, optionnelles et facultatives et les délais administratifs qui accompagnaient les différents choix que nous pourrions faire. Je ne commenterai pas les choix faits par Billom St Dier, notamment sur une orientation plus « fonctionnement » que Mur es Allier. C'est un choix politique au sens non partisan du terme et ils avaient toute légitimité pour le faire. Concernant l'école de musique, il faut comparer ce qui est comparable. D'un côté, on a une gestion avec des fonctionnaires territoriaux et de l'autre avec un système associatif. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Il faut plus approfondir l'analyse, l'objectif étant de permettre l'accès au plus grand nombre de la pratique de la musique tout en maîtrisant la dépense et en assurant un statut acceptable aux intervenants.

Guy MAILLARD : les réunions d'interconnaissance étaient nécessaires. Je ne commenterai pas les choix des élus de BSDVDJ. Ce qui m'inquiète d'avantage c'est le planning.

Où je rejoins Maurice c'est que l'on parle de mariage mais plusieurs communes n'y étaient pas favorables ; j'espère qu'il n'y aura pas de communes disposées à dynamiser les dynamiques.

Philippe DOMAS : j'ai apprécié les différentes réunions auxquelles j'ai assisté. On a fait le choix des investissements et non des services pourtant c'est bien ce qu'attendent les habitants. La loi NOTRe n'est pas choisie mais il est nécessaire de l'appliquer le mieux possible.

Ce sont bien les valeurs humaines qui feront que telle ou telle personne sera à la gouvernance. Par le passé, il me semble qu'il y a bien eu des choix politiques à Mur et si demain nous allons sur une intercommunalité sur laquelle sont mises en œuvre mes propres convictions politiques j'en serais ravi, et je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de changement. La démocratie ne peut pas être revendiquée uniquement lorsqu'elle en arrange certains.

Maurice DESCHAMPS : aujourd'hui, quelle est la légitimité des élus communautaires ? Aucune ! Les élus ne sont pas élus au suffrage universel. Demain, les communes ne seront plus en mesure d'assurer l'entretien de la voirie et des bâtiments.

Il faut donc s'interroger sur les services publics et le pourcentage d'habitants concernés pour chacun d'entre eux. Si on aide la musique, pourquoi ne pas aider le basket, la danse ou le foot ?

La population n'a plus confiance dans ses élus ; pour qu'ils retrouvent un peu de respectabilité, nous devons montrer ce que l'on ait capable de faire même si je pense que les habitants ont encore un peu de respectabilité à l'encontre de leur maire.

Gilles VOLDOIRE : la CDCI aura lieu le 25 mars. Nous sommes dans un état de droits et donc dans une logique de représentativité. Il est difficilement imaginable que les électeurs se rendent aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux, communautaires, ou encore leurs délégués dans chaque syndicat.

Je souhaite rebondir sur les propos de François RUDEL car je pense que l'on ne peut pas « vider les caisses », ce ne serait pas l'envoi d'un signal fort aux élus de BSDVDJ.

Jean-Pierre BUCHE : quand on se permet de contester les sommes consacrées au fonctionnement d'une école de musique qui ne s'adresse qu'à 1% de la population, on peut également se poser des questions sur le bien fondé des choix faits d'investir dans des projets qui ne touche aussi qu'une minorité des habitants de Mur-ès-Allier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 15